

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 6 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 30 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Jocelyn GENDEK, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Alexandra JACQUET pouvoir à Matthieu ANNEREAU, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric COUVEZ

DÉLIBÉRATION : 2025-114

OBJET : MANDAT SPECIAL ELUS ET REMBOURSEMENT DE FRAIS MEDICAUX - DÉPLACEMENT DU 17 AU 24 OCTOBRE 2025 À NDIAGANIAO (SENEGAL)

DÉLIBÉRATION : 2025-114
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION
SOCIOCULTURELLE

OBJET : MANDAT SPECIAL ELUS ET REMBOURSEMENT DE FRAIS MEDICAUX - DÉPLACEMENT
DU 17 AU 24 OCTOBRE 2025 À NDIAGANIAO (SENEGAL)

RAPPORTEUR : Farida REBOUH

Les élus peuvent être amenés à représenter la Ville sur le territoire national ou international, pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes, accomplies dans l'intérêt communal. Ces missions alors, en vertu des articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du CGCT, doivent faire l'objet préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil Municipal, à des élus nommément désignés.

Depuis près de 40 ans, Saint-Herblain développe des partenariats étroits avec des villes étrangères, via un réseau de 7 villes jumelées, dont celle de NDiaganiao (Sénégal) en 1986. Avec cette dernière, une coopération étroite s'est établie pour l'accompagner dans ses projets de développement. Notamment, l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations de la localité sénégalaise est apparu comme une priorité ces dernières années, traduite dans des accords-cadres.

Les deux communes, convaincues de la pertinence et de l'efficacité de leur coopération, souhaitent continuer à développer leur partenariat dans un esprit de réciprocité au bénéfice des populations de leurs deux territoires. C'est à ce titre que le conseil municipal de février 2024 s'est prononcé pour verser une subvention de 20 000 € au Carré international, maître d'œuvre et assistant à la maîtrise d'ouvrage pour la ville, au titre de l'année 2024.

En réponse à l'appel à projets lancé conjointement par la France et le Sénégal, les deux communes ont décidé de travailler ensemble sur une nouvelle thématique d'intérêt commun : le soutien à l'agriculture locale, pour qu'elle soit vertueuse, c'est-à-dire respectueuse de l'environnement, garante d'une certaine sécurité alimentaire et une nouvelle opportunité de revenus pour les populations plus fragiles. C'est à ce titre que la Ville a reçu le soutien financier du Ministère des Affaires étrangères et européennes pour ce projet intitulé : « NDiaganiao et Saint-Herblain, pour une modernisation de l'agriculture locale, pour une agriculture moderne et durable » qui a bénéficié d'un montant global de 81 000 €.

Dans ce cadre, après une mission technique menée par Madame Farida Rebouh en tant que représentante de la ville de Saint-Herblain, du 23 au 28 octobre 2024, en présence du Carré international et accompagnée d'agents municipaux, il est envisagé le déplacement d'une délégation officielle du 17 au 24 octobre 2025 menée par Monsieur Bertrand Affilé, accompagné de Madame Farida Rebouh, ainsi que de Madame Caroline Bastien-Derrien, Directrice des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle, et de Madame Laudine Alem, cheffe de projet nature et agriculture en ville, en présence du Carré international, pour évaluer le projet en cours et en envisager un nouveau avec la commune de NDiaganiao.

Aussi, pour répondre à cette obligation réglementaire, il est demandé d'octroyer un mandat spécial à Monsieur Bertrand Affilé ainsi qu'à Madame Farida Rebouh pour réaliser une mission officielle au Sénégal du 17 au 24 octobre 2025. Il est demandé également de prendre en charge les éventuels frais médicaux des élus et agents concernés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'octroyer à Monsieur Bertrand Affilé ainsi qu'à Madame Farida Rebouh, un mandat spécial au titre de leur déplacement du 17 au 24 octobre 2025 au Sénégal dans le cadre de la coopération décentralisée avec la commune de NDiaganiao ;
- d'autoriser la prise en charge et le remboursement des frais afférents à ce mandat spécial prévus à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le remboursement des frais médicaux des élus et agents concernés à prendre toutes les

dispositions nécessaires pour le remboursement des frais médicaux des élus et agents concernés ;

- d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses nature 65888 048 42021 et 65888 01 71002 du budget de la Ville.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/10/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric COUVEZ

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 09 octobre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 09 octobre 2025